

Zeitschrift: Revue suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 95 (1998)
Heft: 5

Werbung

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ACLENS: Le point de vente de BIENEN-MEIER

**Notre dépôt est géré par
M. Marcel Décurrnex, «Les Chancels», 1123 Aclens
Tél. (021) 869 91 96**

Heures d'ouverture:

Lundi	fermé le matin	13 h 30 à 19 h	Jeudi fermé toute la journée
Mardi	8 h à 12 h et 13 h 30 à 19 h		Vendredi 8 h à 12 h
Mercredi	8 h à 12 h et 13 h 30 à 19 h		Samedi 8 h à 12 h

Du 1^{er} novembre 1998 au 28 février 1999 sur rendez-vous, selon arrangement téléphonique avec M. Décurrnex. **Vacances annuelles du 2 au 16 août 1998.**

Reprise gratuite des vieux rayons, opercules et cire fondue:

1. Pendant la dernière semaine des mois de MARS, AVRIL, MAI, JUIN, SEPTEMBRE et OCTOBRE.

Attention: Hors des dates indiquées, plus aucune cire, etc., ne sera reprise.

2. Nous ne reprenons les cires qu'en échange de nouvelles feuilles gaufrées ou d'autres marchandises.

**BIENEN
MEIER KÜNTEN**

Une entreprise de R. Meiers Söhne SA

Fahrbachweg 1
5444 Künten
Tél. (056) 485 92 50
Fax (056) 485 92 55



Andermatt BIOCONTROL AG

« THYMOVAR » pour lutter contre *Varroa jacobsoni*

**Franz Bollhalder, Andermatt BIOCONTROL AG, 6146 Grossdietwil
en collaboration avec la FAM, section apiculture, 3097 Liebefeld.**

Depuis plusieurs années déjà, il existe des huiles essentielles pour la lutte alternative contre le varroa (*Varroa jacobsoni*). En 1996 est apparu pour la première fois sur le marché un produit homologué par l'OICM: Api Life Var, à base d'huiles essentielles (thymol, eucalyptol, camphre et menthol). Une seule application de thymol sous forme cristallisée est déjà à elle seule très efficace contre les varroas. Le problème du thymol est qu'il a de la peine à diffuser dans la cire et le miel. De plus, il n'existe souvent aucune indication détaillée sur la façon de l'employer. Pour être efficace contre les varroas, un médicament à base de thymol devrait pouvoir être appliqué à plusieurs reprises. De plus, le traitement ne devrait commencer qu'après la dernière récolte du miel.

Thymovar

C'est en tenant compte des considérations ci-dessus que la maison Andermatt BIOCONTROL AG a développé un nouveau produit appelé Thymovar.



Thymovar se compose d'un tissu d'éponge (5 x 14,5 cm) qui sert de support à la substance active, c'est-à-dire le thymol. Ce médicament devrait d'ici peu de temps être homologué par l'OICM et si tout se déroule sans problème, il sera disponible sur le marché à partir de l'été 1998.

Application facile

Le traitement contre les varroas se fait après la récolte du miel de forêt et une fois le nourrissement terminé (vers la mi-août). Il consiste à déposer une plaque de Thymovar directement sur le bord du cadre de couvain. Trois à 4 semaines plus tard, cette plaque est enlevée et remplacée par une nouvelle qu'on laissera 4 autres semaines environ.

Comme le support consiste en un morceau d'éponge, les abeilles ne le détériorent pas. Il n'est donc pas nécessaire de mettre un grillage pour protéger la plaque de Thymovar.



Un paquet de 10 plaques de Thymovar suffit pour traiter 5 colonies d'abeilles. (Photo : M. Zuber)



On dépose sur le cadre des rayons de couvain une première plaque Thymovar au mois d'août, puis une autre au mois de septembre (en prenant soin d'enlever celle du mois d'août).

(Photo : M. Zuber).



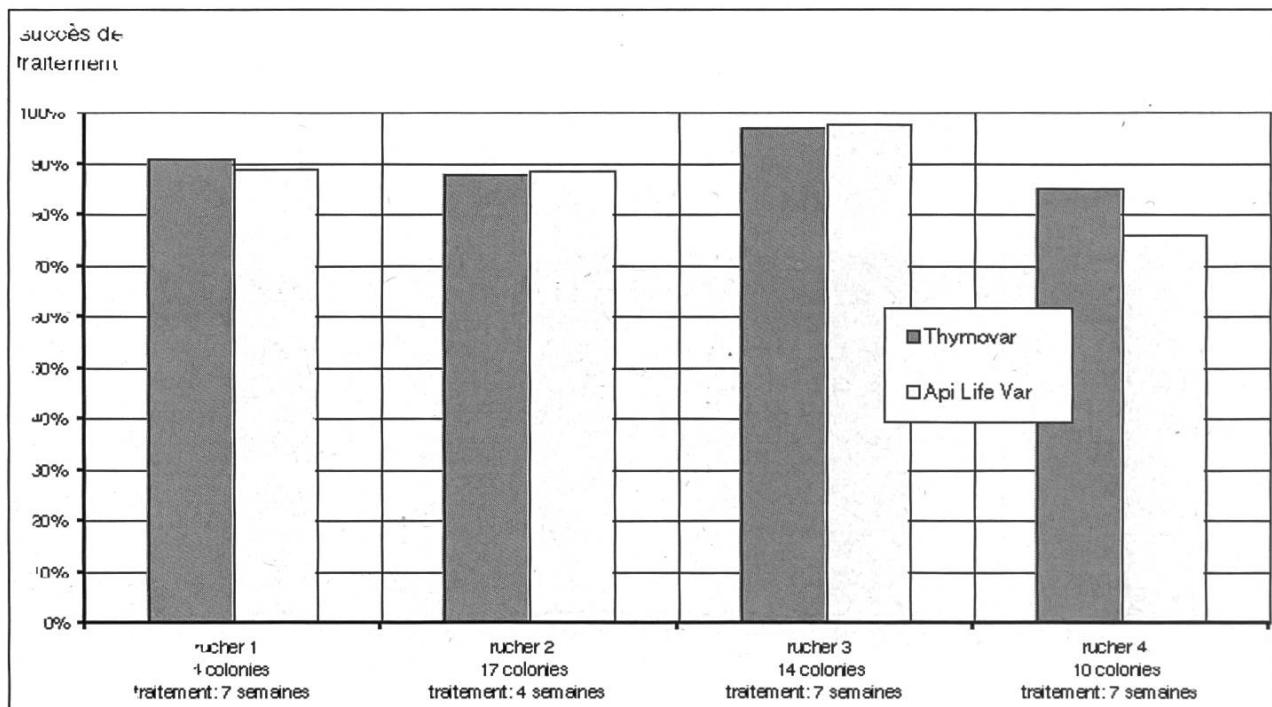
Recherches sur le Thymovar

Les premiers essais avec le Thymovar ont été effectués sur une période de deux mois et demi (de fin août à mi-novembre 1997) dans 4 ruchers suisses différents comprenant chacun entre 4 et 7 colonies. La moitié des colonies de chaque rucher a été traitée avec Api Life Var (produit à base de thymol qui a déjà montré de bons résultats en pratique [1]) et l'autre moitié avec Thymovar afin de pouvoir directement comparer les deux traitements.

Dans les colonies sans couvain, on a appliquée une solution d'acide oxalique en novembre pour procéder au décompte du nombre de varroas qui sont restés dans les colonies traitées avec Api Life Var et Thymovar.

Au cours des essais, la chute naturelle de varroas a été comptée une fois par semaine au moyen d'un couvre-fond grillagé.

Une semaine avant le début du traitement, la chute naturelle de varroas était élevée pour la majorité des colonies des 4 ruchers. Il n'y a pas eu de différence significative entre les deux groupes de colonies (Thymovar et Api Life Var). Il y avait donc pour les deux méthodes de lutte les mêmes conditions de départ.



Comparaison de l'efficacité du traitement avec Api Life Var et Thymovar dans les 4 ruchers.

Efficacité

En comparant l'efficacité de Thymovar et d'Api Life Var, on remarque que dans les deux cas elle se situe entre 85 et 97 %. On peut donc dire que les varroas peuvent être combattus avec succès avec le produit Thymovar. Sous des conditions optimales, le succès du traitement peut même atteindre 99 %. Tout compte fait on trouvait une grande variabilité des résultats. Pour chaque colonie du 2^e rucher, les plaques (Api Life Var et Thymovar) ont été enlevées après deux semaines, ce qui explique la faible efficacité trouvée (de 66 à 95 %).

Comme les recherches le montrent, on n'obtient pas toujours un niveau d'efficacité suffisant ; c'est pourquoi il est nécessaire d'utiliser Thymovar en combi-

aison avec de l'acide oxalique (application par vaporisation ou dégouttement) au mois de novembre, dans les colonies sans couvain. Le fait de combiner les deux traitements évite à l'apiculteur de devoir compter régulièrement la chute naturelle de varroas ; précaution indispensable si on utilise le Thymovar seul.

De tels procédés de lutte combinée sont encouragés par la section apiculture de Liebefeld. Combinaisons de Api Life Var, plaque Krämer BC ou de diffuseur à acide formique FAM Liebefeld avec l'acide oxalique sont aussi possibles.

Résidus

On peut s'attendre à trouver, dans une très faible mesure, des résidus de thymol dans le miel et la cire suite à une application de Thymovar comme dans le cas de l'usage de Api Life Var. Il est évident que peu de temps après le traitement on trouvera des résidus de thymol dans la cire. Grâce aux propriétés volatiles du thymol, la concentration diminue par la suite. Ainsi, on évite une accumulation de thymol dans la cire. Dans le miel de printemps et après traitement, on trouve des concentrations moyennes de thymol de 0,19 mg/kg de miel et de 0,02mg/kg pour le miel de forêt. Ces résidus de thymol n'altèrent pas le goût (la limite étant de 1,1mg/kg de miel) et ne sont pas toxiques pour le consommateur (la limite de tolérance pour le miel est de 0,8 mg de thymol/kg) [1].

Conclusions des essais

- Avec Thymovar, il sera possible de lutter contre les varroas de façon efficace et **bon marché** avec un médicament homologué.
- Thymovar est compatible avec l'utilisation d'acide oxalique (dégouttement ou vaporisation) pour tous les types de ruche.
- L'application de Thymovar est très simple.
- La quantité de thymol contenue dans une plaque de Thymovar se situe à la limite de la détection olfactive.
- Le thymol ne s'accumule pas dans la cire et les résidus trouvés dans le miel n'atteignent de loin pas des valeurs toxiques.

Disponibilité de Thymovar sur le marché

Actuellement le produit Thymovar est en cours d'homologation auprès de l'OICM. Thymovar devrait normalement être disponible dès l'été 1998 auprès de la maison Andermatt BIOCONTROL AG, Unterdorf, 6146 Grossdietwil.

Remerciements

La maison Andermatt BIOCONTROL AG remercie sincèrement les personnes travaillant dans le département de l'apiculture du FAM et tous les apiculteurs pour leur précieuse collaboration.

Références bibliographiques

- [1] Imdorf A., Doddano St., Kilchenmann V., Maquelin Ch. (1994) : « Apilife VAR, ein Varroabekämpfungsmittel mit dem Hauptwirkstoff Thymol » ; *Schweizerische Bienen-Zeitung* 117, 6 : 326-333



Trichogrammes dans la lutte contre la fausse teigne

Franz Bollhalder, Andermatt BIOCONTROL AG, 6146 Grossdietwil

Les fausses teignes (*Galleria mellonella* et *Achroia grisella*) sont les principaux insectes nuisibles qui, en apiculture, doivent être combattus chaque année tout en essayant de minimiser les pertes matérielles et financières. En plus de l'emploi problématique du dichlorobenzol, il existe d'autres méthodes qui permettent de lutter contre les teignes sans laisser de résidus toxiques ou porter préjudice aux abeilles.

Les trichogrammes : une nouvelle solution biologique

En 1997, la maison Andermatt BIOCONTROL AG, avec l'aide de 12 apiculteurs, a pu tester l'usage de trichogrammes comme nouveaux agents de lutte biologique contre les fausses teignes. Depuis longtemps déjà, les trichogrammes sont utilisés dans les cultures de maïs pour lutter contre la pyrale du maïs. Il s'agit de minuscules guêpes qui ont la capacité de parasiter les œufs de différentes teignes. En se déplaçant sur les œufs des teignes, les femelles trichogrammes reconnaissent les œufs susceptibles d'être parasités. Au moyen d'un ovipositeur, elles introduisent dans chaque œuf de teigne un de leurs propres œufs. Plus tard, des œufs de teigne parasités sortiront des larves de trichogramme au lieu de larves de teigne. L'idée d'utiliser cet agent auxiliaire dans les armoires à cadres pour lutter contre les fausses teignes nous vient d'Allemagne où les premiers essais ont été menés avec succès en 1996.

Recherche 1997

Entre début juin et fin août 1997, on a procédé chez plusieurs apiculteurs suisses à 5 lâchers de trichogrammes à raison d'un lâcher toutes les trois semaines. Dans les armoires à cadres, les trichogrammes ont été introduits sous forme de pupes collées sur un petit carton.

D'après les essais, cette méthode s'est avérée efficace. Dans 7 des 12 ruches testées, les teignes ont été éliminées sans conséquence néfaste pour les cadres. Dans la plupart des cas, les ruches présentaient initialement un haut taux de fausse teigne. En ce qui concerne les 5 autres ruches, on a observé après traitement un très petit nombre de larves de teigne.

Dans un cas seulement, le traitement s'est montré très peu efficace. La ruche n'avait pas été fermée correctement et les trichogrammes s'étaient échappés



Trois cartons, avec chaque fois 450 à 500 pupes de trichogramme collées.



peu de temps après l'éclosion, attirés par la lumière. Les trichogrammes ne luttent que contre le stade œuf des teignes. Il faut donc bien faire attention lors du stockage des cadres et contrôler régulièrement la présence de larves de teigne. Les fonds blancs utilisés pour compter la chute naturelle de varroas font très bien l'affaire. Il suffit de les placer sous les cadres et de vérifier si des fèces noires sont déposés. Si c'est le cas, il faudrait envisager d'utiliser un traitement complémentaire comme le B401 (solution de *Bacillus thuringiensis*) afin d'éviter la multiplication des teignes.

Conclusions des essais

Les essais réalisés ont démontré que les trichogrammes peuvent combattre efficacement les teignes dans les armoires à cadres. Pour cela, il est important de respecter les points suivants :

- contrôler régulièrement la présence de larves de fausse teigne dans les cadres stockés (avec un fond pour compter la chute naturelle de varroas)
- fermer hermétiquement l'endroit où vous stockez vos cadres (armoire à cadres)

Avantages que présentent les trichogrammes dans la lutte contre les teignes :

- facilité d'application (pas de dégagement d'odeurs, pas de danger lors de l'application, mise en place facile et rapide)
- pas de problèmes de résidus



La minuscule femelle de trichogramme trouve dans les cadres les œufs des teignes qu'elle utilise comme « berceau » pour sa propre progéniture. Plus tard, les œufs de teigne parasités donneront naissance à des larves de trichogrammes et non pas à des larves de teigne.



- pas de danger d'empoisonnement des abeilles à cause de la réutilisation des cadres traités.

Pour traiter une double armoire à cadres (volume maximum de 0,8 m³), il faut effectuer 6 lâchers de trichogrammes (450 à 500 trichogrammes par lâcher). Le premier lâcher se fait vers la mi-mai (21^e semaine du calendrier), suivi de 5 autres à intervalles de trois semaines. Par rapport à l'année précédente, il a été jugé préférable de procéder à 6 lâchers au lieu de 5. Cette précaution est particulièrement importante pour les régions chaudes de Suisse où la saison des teignes dure plus longtemps. Dans tous les cas, cela permet un contrôle plus efficace des fausses teignes.

Où se procurer les trichogrammes

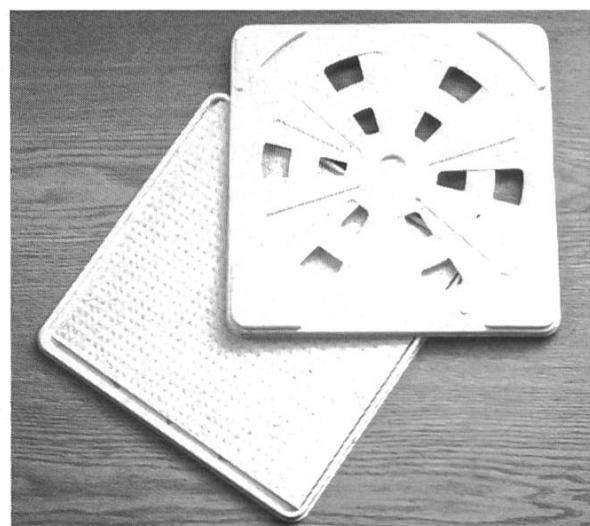
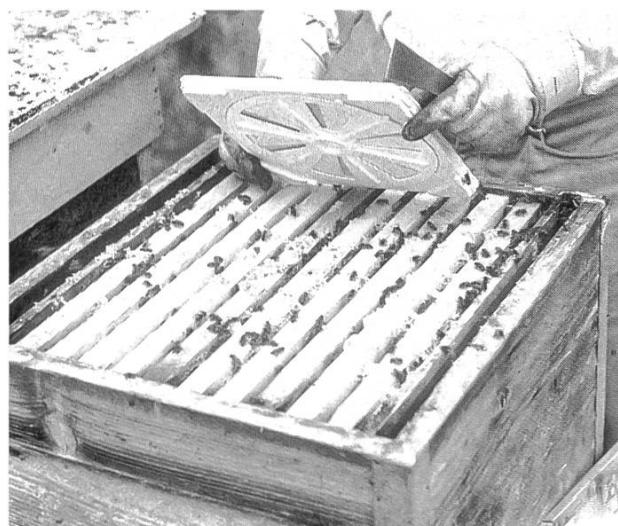
Un programme trichogramme peut être commandé auprès de la maison Andermatt BIOCONTROL AG (Unterdorf, 6146 Grossdietwil) au prix de Fr. 32.50 + Fr. 3.60 de frais de port et d'emballage. Le programme comprend 6 envois de trichogrammes sous forme de pupes collées sur un carton (450-500 trichogrammes par envoi). Au moyen de 6 formulaires de livraison, vous choisissez les 6 semaines de livraison qui vous conviennent entre le 18 mai et le 13 septembre en respectant un intervalle de 3 semaines (2 ou 4 semaines sont aussi possibles en cas d'empêchement).

Le diffuseur à acide formique FAM Liebefeld une année après l'introduction

Bollhalder, Andermatt BIOCONTROL AG, 6146 Grossdietwil

En 1997, la maison Andermatt BIOCONTROL AG a entrepris la fabrication du diffuseur à acide formique FAM Liebefeld.

Après une année déjà, plus de 25 000 colonies d'abeilles ont été équipées de ce diffuseur. Cela représente plus de 8 % de toutes les colonies suisses. Ces chiffres démontrent la haute qualité de ce produit.



Diffuseur à acide formique FAM Liebefeld : il se compose d'un fond avec un tissu éponge servant de support à l'acide formique et d'un couvercle avec un disque rotatif intégré pour le réglage de la surface d'évaporation. (Photo : M. Zuber)



Le fait que ce diffuseur ait été autant apprécié par les apiculteurs est dû, avant tout, aux deux années de recherche et d'essais qui ont été nécessaires à son élaboration.

Nos nouvelles connaissances et expériences permettent d'améliorer continuellement sa conception et son application. Un article devrait être publié à ce sujet dans la *Revue suisse d'Apiculture* (dont l'édition est attendue pour le mois de mai 1998). Vous avez en outre la possibilité de commander gratuitement le nouveau mode d'emploi du diffuseur à acide formique FAM Liebefeld chez Andermatt BIOCONTROL AG, Unterdorf, 6146 Grossdietwil (tél. 062 927 28 40, fax 062 927 21 23).

Au cours de cette année, nous allons mettre l'accent sur la vente à l'étranger où il devrait également connaître un grand succès.

Note de l'administrateur-caissier

A l'attention des membres individuels suisses et étrangers :

Membres SAR, N° 15101 à 15250 (membres individuels suisses).

Membres SAR, N° 16101 à 16170 (membres individuels étrangers).

Le prix de l'abonnement à notre revue apicole ne change pas pour 1998.

Il sera donc à nouveau de Fr. 40.–, pour les abonnés individuels suisses, et Fr.s. 48.–, pour les abonnés individuels étrangers.

Je vous prie de verser le montant voulu de votre abonnement 1998 pour le 15 janvier 1998, au moyen d'un bulletin de versement, à notre CCP 10-1480-6 : Société romande d'apiculture, Lausanne.

Les abonnés individuels étrangers peuvent aussi utiliser notre CCP, ou faire parvenir, à mon adresse, un chèque bancaire tiré à l'attention d'une banque suisse. Un compte de notre société est également ouvert à la Banque Cantonale de Fribourg, agence de et à 1680 Romont.

Le paiement de votre abonnement pour deux ans simplifie mon travail, ainsi que le vôtre, et apporte quelques économies.

Je m'excuse pour la parution un peu tardive de cet article, vous remercie pour votre ponctualité, vous présente mes meilleurs vœux pour 1998 et mes salutations très respectueuses.

Joseph Girard, administrateur SAR

Parquerterie 7, CH 1680 Romont. Tél. (026) 652 32 63, fax (026) 652 48 63

